

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22 novembre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

**2018 DAE 255** Subvention (20.000 euros) et convention avec Le Service de Remplacement pour les commerces culturels Les Libraires Volants (11e).

**M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au Service de Remplacement Les Libraires Volants et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Sur le rapport présenté par Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Service de Remplacement Les Libraires Volants, dont le siège social est situé 44 rue du Faubourg du Temple (11e).

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 20.000 euros est attribuée au Service de Remplacement Les Libraires Volants au titre de ses activités en soutien à l'économie culturelle en 2018.

Article 3 : La dépense totale, d'un montant de 20.000 euros, sera imputée au budget d'investissement de l'exercice 2018 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**